

## La Formation ...

- **4 modules** successifs (JSP1 à JSP4)
- Développées sur **3 années scolaires** pleines (Première année module 1 et 2, deuxième année module 3, troisième année module 4).
- Elle est validée par l'**obtention du Brevet JSP**, qui se déroule aux vacances de la Toussaint (fin Octobre).

### Un enseignement complet et formateur

- Une **initiation au secourisme** (avec l'apprentissage des gestes de secours et la mise en oeuvre lors d'exercices de simulation)
- Une **initiation à la lutte contre les incendies** (avec l'apprentissage des techniques et la participation aux manoeuvres)
- Une formation de sensibilisation à la **protection des biens et de l'environnement**
- L'ouverture à la **vie en collectivité**, aux **valeurs civiques** et à l'**esprit de solidarité**
- La **pratique sportive** (natation, grimper de corde, saut en hauteur, course à pied et lancer de poids).

### Module JSP1 (première année)

- Culture administrative : 10h
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) : 7h
- Manoeuvres incendie et techniques opérationnelles : 27 heures
- Activités physiques à chaque séance (encadré par un professeur de l'Education Nationale ou par un sp formé)

### Module JSP2 (première année)

- Culture administrative : 8h
- Manoeuvres incendie et techniques opérationnelles : 39h
- Activités physiques à chaque séance

### Module JSP3 (deuxième année)

- Culture administrative : 8h
- Manoeuvre incendie et techniques administratives : 5h
- Manoeuvres incendie et techniques opérationnelles : 37h
- Opérations diverses : 5h
- Activités physiques à chaque séance

### Module JSP4 (troisième année)

- Attitude et comportements : 4h
- Opérations diverses : 3h
- Manoeuvres incendie et techniques opérationnelles : 38h
- Formation Secours à Personnes : 35h
- Activités physiques à chaque séance

## ... et ses Objectifs

- Permettre aux jeunes ayant suivi la formation l'**obtention du brevet d'Etat de Jeune Sapeur-Pompier**
- Postuler pour **devenir Sapeur Pompier Volontaire\***

(\* Sous réserve des places disponibles, de résider à proximité d'un centre de secours, et d'être apte médicalement)

## Pour de plus amples informations :

Service Départemental  
d'incendie et de Secours  
02 97 54 56 18

Direction Académique  
des Services de  
l'Education Nationale  
02 97 01 86 84

Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers  
du Morbihan  
02 97 54 56 36

Référent Départemental  
Jeunes Sapeurs-Pompiers  
Adjudant Yoann Ruellan

Ou bien prendre contact auprès du Centre de Secours proche de votre domicile



Fiche Pratique :

# Jeune Sapeur-Pompier ?

- Être en classe de 4<sup>ème</sup>.
- Fournir une **autorisation parentale**.
- Le bulletin d'inscription est à **retirer dans le collège** en classe de 4<sup>ème</sup> (tous les collèges publics et privés reçoivent les bulletins d'inscription).
- Le bulletin d'inscription est à **remplir par le directeur du collège** et transmis à l'Inspection Académique avec **les deux derniers bulletins scolaires**.
- Test physique : **épreuve d'endurance**.  
Pas de critères physiques ni scolaires requis, mais un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport d'une validité de moins d'un an** est demandé lors de l'inscription.

La formation JSP débute lorsque le jeune intègre la classe de 3<sup>ème</sup> en septembre



## Dates à retenir

- **Début novembre en classe de 4<sup>ème</sup>** : **distribution** des bulletins d'inscription et des plaquettes d'information par les chefs d'établissement.
- **Mi-janvier** : Réunion d'**information** dans les centres de secours organisée par les chefs de section JSP et en présence d'un professeur d'éducation physique et sportive.
- **Début février** : Date limite de **retour des bulletins** d'inscription au chef d'établissement de l'élève.
- **Fin Mars** : **Entretien** de recrutement et épreuve sportive dans les centres de secours qui disposent d'une section qui réalise un recrutement pour l'année scolaire suivante.
- **Mai** : **Visite médicale** avec le service de santé des sapeurs-pompiers pour les collégiens retenus
- **Septembre** : En classe de 3<sup>ème</sup>, **début de la formation** mercredi après-midi ou samedi matin

UDSP **56**

Pour connaître toute l'actualité  
des sapeurs-pompiers du Morbihan :

[www.sdis56.fr](http://www.sdis56.fr)





